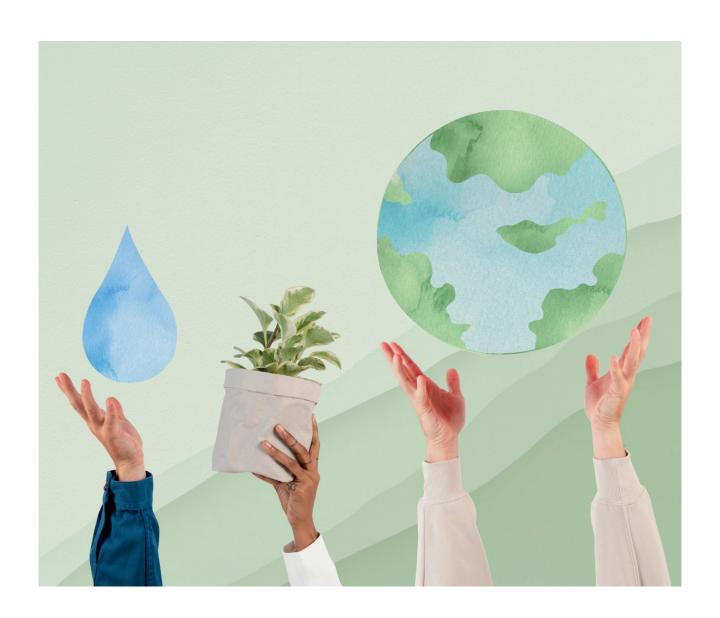
Pour un territoire solidaire et durable, le Département s'engage!

Assemblée plénière Dossier de presse jeudi 23 mars 2023







Sécheresse exceptionnelle 2022-2023 : le Département pleinement mobilisé!

→ La situation : une sécheresse exceptionnelle

Les Pyrénées-Orientales subissent un très gros déficit de précipitations depuis décembre 2020, fortement marqué depuis mai 2022 et accentué en 2023 (dernières pluies permettant la recharge en mars 2022) : il manque 300 mm fin 2022 et le déficit moyen en janvier-février 2023 est de -65%.

- > Les températures sont supérieures à la normale depuis mai 2022, la sécheresse des sols : -50 à -90 % d'humidité est comparable à début juillet en année normale et un manteau neigeux bien inférieur à la normale 85 % (très peu de réserve d'eau).
- > Les barrages ne sont pas remplis comme ils devraient l'être à cette période. Les débits de cours d'eau sont très faibles, inédits et pour certains équivalents, à une année centennale sèche.
- > 7 communes sont en difficultés d'approvisionnement en eau potable et 11 pourraient l'être prochainement.

Le Département a mené plusieurs études en 2008-2010 pour savoir quelles seraient les meilleures solutions pour faire face à ses besoins futurs (horizon 2040-2050) en apportant 10 à 20 M de m³ d'eau brute / an supplémentaires dans les Pyrénées-Orientales

Beaucoup de solutions ont été explorées (notamment la réutilisation des eaux usées traitées), l'acheminement de l'eau du Rhône, le dessalement d'eau de mer, la construction d'une nouvelle grande retenue...

Ces études ont dès lors démontré que les Pyrénées-Orientales disposaient de suffisamment d'eau pour subvenir à ses besoins sur le long terme, et que cette eau, si elle était bien gérée, serait également bien moins chère pour le consommateur final.

La solution qui s'est avérée la plus intéressante à tous points de vue est l'utilisation à flux tendu de la retenue de la Raho, tout en sécurisant son alimentation entre Vinça et La Raho depuis la Têt. Depuis ces études, la construction d'un adducteur depuis la barrage de Vinça permettra de sécuriser l'alimentation en eau de la Raho.

Aujourd'hui, c'est cette solution qui est étudiée, à travers le lancement d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage qui visera à analyser de façon très précise la faisabilité juridique, fiscale et technique de ce projet d'adducteur.

Le plan eau lancé en 2011 par le Département a permis une économie de 5M de m³ (sur la période 2015-2020).

🔷 Le Département est fortement engagé sur la politique de l'eau, de par son histoire, parce que l'eau c'est la vie !

Plusieurs enjeux guident cet engagement : la nécessité de préserver les ressources pour pouvoir alimenter les habitants en eau, permettre l'irrigation, le maintien de la qualité de l'eau et la solidarité territoriale qui nécessite d'apporter services et expertise technique aux communes qui en ont besoin.

Le Département agit ainsi pour sécuriser l'alimentation en eau, soutenir les usages sobres et économes, améliorer la qualité de l'eau et garantir sa préservation à long terme afin d'équilibrer ressources et besoins. Le Département gère les barrages de Vinça, de Caramany et de la retenue de La Raho.

Il apporte son appui technique aux collectivités, notamment celles en difficultés, sur le volet sécurisation et approvisionnement en eau potable et accompagne les associations syndicales pour aider aux économies d'eau en matière d'irrigation agricole



→ <u>La réponse du Département : 3 appels à projets pour agir face aux enjeux du déréglement climatique</u> et à l'érosion de la biodiversité

Ainsi ces dernières années plusieurs appels à projets ont été lancés sur des thématiques diverses, telles que la nature en ville, l'eco-rénovation, le bois construction, les écoquartiers, le zéro déchets, les plan locaux d'adaptation...

Aujourd'hui, le Département se mobilise pour œuvrer en faveur de l'adaptation du territoire au changement climatique. Aux côtés des acteurs et des collectivités, le Département accompagne des projets exemplaires et innovantes sur 3 thématiques :

- 1 « Préservons et restaurons les zones humides », le Département veut encourager la restauration des milieux, réhabiliter les zones humides et les préserver via le génie écologique.
- 2 « Plan local d'adaptation au changement climatique », le Département aide les collectivités à avancer dans leurs démarches relatives aux actions d'adaptation au changement climatique.
- 3 « Confort durant la saison chaude dans les écoles des Pyrénées-Orientales », le Département a pour ambition de soutenir les communes dans les rénovations énergétiques des écoles pour favoriser le confort durant les mois les plus chauds. Au programme : matériaux bio-sourcés, économie d'énergie, qualité de l'air et désimperméabilisation des sols.





Faire des Pyrénées-Orientales, la destination vélo

Après s'être engagé à construire 265 km de véloroutes en 5 ans, le Département souhaite faire des Pyrénées-Orientales la « Destination Vélo » attractive en proposant une offre d'équipements et de services touristiques structurée et de qualité pour tous les pratiquants.

Pour cela, le Département va s'appuyer sur les projets des communes ayant répondu à son appel à projets.

→ Le Département a retenu les projets suivants :

- Alénya souhaite créer 3 aires de services pour les cyclistes visant à améliorer la qualité des déplacements à vélo et ainsi favoriser l'utilisation des itinéraires traversés par la commune pour les inscrire comme une alternative aux déplacements motorisés.
 - > Aire 1 Parc de la Llose
 - > Aire 2 Au centre d'Alénya
 - > Aire 3 Parc Escoffier

Le Département financera ce projet à hauteur de 80 % soit 70 400 €

- ► La commune de Taillet propose d'aménager 2 aires d'accueil et de services à destination des cyclotouristes autour des trois itinéraires passant sur son territoire et reliant la voie verte Pirinexus. Il s'agirait de proposer une aire de pique-nique, un point d'eau potable et des sanitaires.
 - > Aire 1 Au village
 - > Aire 2 Hameau Notre Dame de la Roure

Le Département financera ce projet à hauteur de 72 040 €

≥ À Laroque des Albères, la commune a créé une aire de services le long de l'EuroVélo 8 dans un bâti existant pour accroître l'attractivité, augmenter la fréquentation et les retombées économiques.

Ce projet comprend une deuxième phase qui consiste à équiper et aménager le lieu puis d'installer un atelier de réparation solidaire et de vente de vélos recyclés.

Le Département financera ce projet à hauteur de 80 000 €

► Le syndicat mixte Canigó Grand Site souhaite jalonner des accès aux 5 refuges gardés du Canigó depuis les véloroutes Vallée de la Têt et Vallée du Tech et installer une station de réparation et gonflage vélo permettant aux cyclistes d'être autonomes et de prolonger leur séjour sur le massif du Canigó.

Les refuges seront équipés de bornes de recharge, alimentées par des panneaux solaires pour répondre aux contraintes de la situation géographique.

Le Département financera 33 600€ de ce projet.



Solidarités

Le Département débloque plus d'IM€ supplémentaire pour les établissements pour personnes âgées

Au sortir de la crise sanitaire, la situation des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées est particulièrement difficile. L'augmentation de la dépendance des publics accueillis a fragilisé davantage la situation des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes.

Par ailleurs, la crise énergétique et l'envolée des coûts des matières premières pèsent lourdement sur les budgets des établissements accueillant des personnes âgées et ces derniers devraient être confrontés en 2023 à une augmentation inédite de leurs charges. Dans ce contexte particulier d'inflation et de hausse programmée des charges de personnel, et compte tenu de la fragilité économique du secteur, le Département a souhaité dégager une enveloppe financière exceptionnelle en faveur des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.

- → Augmentation du point GIR départemental à 5 % soit une valeur de 7,13 € (+2,3 %) (qui correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée et qui sert de référence pour le calcul des forfaits globaux dépendance des EHPAD);
- ightarrow Augmentation exceptionnelle du taux directeur pour les EHPAD à 5 % contre 1,6 %





Le Département renforce son soutien à l'aide alimentaire

Dans un contexte marqué par des réalités socio-économiques difficiles et une précarité accrue, le Département poursuit son engagement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion avec une attention particulière aux enjeux de l'aide alimentaire. En 2021, le Département a renforcé son soutien aux associations caritatives en charge de l'aide alimentaire avec une enveloppe complémentaire de 100 000 € pour la Banque Alimentaire en vue de l'approvisionnement de produits frais 100 % locaux. Ce soutien avait pour objectif de consolider la distribution de colis alimentaires et de promouvoir la production agricole locale et les circuits courts, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et son réseau de producteurs locaux.

→ Aujourd'hui, le Département renouvelle ce partenariat et s'engage à allouer 150 000 € à la Banque Alimentaire pour les opérations de distributions mensuelles de l'association.





<u>Des accompagnements personnalisés pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité</u>

En partenariat avec les associations Cohérence-Réseau, Arts 66 et la Mission Locale des Jeunes, le Département finance des actions d'accompagnement personnalisées pour une insertion professionnelle des jeunes en situation de précarité, dont les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). En 2023, le Département va consacrer plus de 280 000 € pour ces accompagnements qui permettent de gagner en autonomie et de mieux s'insérer dans le monde professionnel.

- Le Département a voté 33 800 € pour l'association Cohérence-Réseau et ses accompagnements spécifiques pour les bénéficiaires du RSA.
- > Le Département porte à 85 000 € (au lieu de 70 000 € en 2022) son aide à l'association Arts 66 qui accompagne les bénéficiaires du RSA avec de nouveaux projets en 2023.
- > Le Département a voté 163 284 € pour les jeunes de 16 à 25 ans qui bénéficient d'un accompagnement social lié au logement, les jeunes de moins de 21 ans confiés à la protection de l'enfance.

Favoriser le retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA

Le Département intensifie ses actions d'insertion à l'emploi après la renationalisation du RSA qui a permis de dégager des moyens financiers supplémentaires.

Pour cela, le Département s'appuie sur des partenaires, des structures d'insertion par l'activité économique et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

→ En 2023, le Département va consacrer 1,47 M€ à ces actions spécifiques

- > 1,17 M€ pour aider 38 ateliers chantiers d'insertion qui emploient des bénéficiaires du RSA avec un encadrement et un accompagnement spécifique.
- Plus de 100 000 € pour l'emploi de 18 équivalents temps plein réservés à des bénéficiaires du RSA par 8 entreprises d'insertion.
- > 100 500 € pour fournir 37 750 heures de travail dans le secteur des emplois de proximité via les Associations Intermédiaires.
- > 58 000 € pour 15 équivalents temps plein de travail réservé aux personnes en difficulté dans 2 entreprises de travail temporaire d'insertion.
- ≥ 41 000 € pour 7 postes en contrats de professionnalisation par 2 groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les secteurs agroalimentaire et du BTP.

De la même manière, Le Département attribuera 15 000 € pour l'emploi de 3 équivalents temps plein réservés à des bénéficiaires du RSA, à la Roseraie Services, entreprise d'insertion qui intervient dans le nettoyage de locaux et au niveau de l'entretien des berges de la Têt.





Passer son permis B avec l'aide du Département

Pour favoriser l'autonomie des jeunes en facilitant leur mobilité en vue d'une meilleure intégration sociale et professionnelle, le Département reconduit son aide au permis de conduire voiture de 250 € à destination des 19-25 ans.

→ Depuis 2006, 5 000 jeunes ont déjà bénéficié de ce dispositif.

2,37 M€ pour mieux prendre en charge les personnes âgées et handicapées à domicile

Pour favoriser le « bien vieilir », le Département lance un appel à candidatures aux 68 services d'aide et d'accompagnnt à domicile (SAAD) des Pyrénées-Orientales pour mettre en œuvre des actions concrètes destinées à améliorer l'accompagnement du bénéficiaire. Les SAAD, habilités ou non à l'aide sociale, sans distinction de statut ou de volume d'heures pourront ainsi accéder à la dotation Qualité attribuée par le Département, en contrepartie de leur engagement.

Le Département souhaite faciliter l'accompagnement à domicile des usagers, quel que soit leur degré de perte d'autonomie, le soir ou le week-end, et sur tous les territoires, même les plus difficiles d'accès.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile retenus à l'issue de l'appel à candidature s'engageront auprès du Département avec la signature d'un contrat (CPOM), en vue d'une offre de qualité adaptée sur l'ensemble du territoire.

→ Quant au Département, il s'engage à attribuer une dotation complémentaire, en fonction des actions portées par les SAAD et en cohérence avec leur coût réel. Pour 2023, le Département a mobilisé une enveloppe de 2, 37 M€ à cet effet.





Culture et patrimoine

Le Département accompagne les collectivités pour la conservation et la valorisation du patrimoine, il contribue financièrement et soutient projets et initiatives de valorisation et animation en faveur des monuments, des sites, des objets d'art classés et petit patrimoine rural.



Les projets phare en matière de patrimoine pour 2023

- > En 2023, le service des Archives départementales qui s'apprête à voir son site réhabilité, poursuivra son projet de modernisation avec la mise en place de l'archivage électronique et de la numérisation des fonds.
- > En 2023, le service de l'Archéologie assurera des opérations de fouilles préventives pour des projets tels que le futur collège du Boulou ou encore surveillera le chantier du quai Dezoum à Port-Vendres.
- > Le programme du Centre de conservation et de restauration du patrimoine CCRP comprend, en 2023, 5 retables, 3 tableaux, 1 panneau peint et environ 12 statues. À noter que le CCRP interviendra sur la restauration de l'œuvre de Calder dans le cadre de la restructuration du parvis du collège Saint-Exupéry, à Perpignan.
- > Concernant le patrimoine maritime, la restauration du bateau Gêne Cornu se poursuit comme celle de la goelette Miguel Caldentey via l'accueil d'un chantier d'insertion.
- > Le Département mise également sur des nouveautés en 2023 pour les 5 sites classés monuments historiques : le Château royal de Collioure va se doter d'une salle immersive avant l'été et le Prieuré de Serrabona va s'animer avec des contenus numériques.
- > Le Département s'est également engagé sur le projet de restructuration du musée de la préhistoire de Tautavel et sur la restauration de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa ou pour les dortoirs de l'Hospice d'Ille.



Développement économique

Le Département transfère l'Hôtel d'Entreprises à la communauté urbaine de Perpignan

Le Département a créé l'Hôtel d'Entreprises à Rivesaltes en 2008 pour accompagner les porteurs de projets et créateurs d'entreprises. Fin 2015, la loi NOTRe désengage les Départements de leurs compétences économiques, le Département va donc céder l'Hôtel d'Entreprises à la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, échelon territorial désormais en charge du développement économique.

→ Le transfert sera effectif au 1 er mai 2023.

4,5 M € pour investir avec la Dotation de soutien à l'Investissement

La Dotation de soutien à l'investissement de l'État va permettre au Département de continuer les travaux d'aménagements numérique, d'aménagement des collèges et bâtiments départementaux ainsi que de poursuivre les travaux du port de Port-Vendres.

Le Département va solliciter 4,5 M€ en 2023 pour la construction de blocs sanitaires au collège de Toulouges, une salle polyvalente pour le collège de la Garrigole, des réaménagements au collège Jean Moulin, le remplacement des menuiseries du site Christian Bourquin, l'installation de la climatisation à la Maison des Sports, la création d'un data center départemental, des opérations de mobilité douce, la création d'une zone de mouillage à Paulilles et la reconstruction du quai de l'Obélisque à Port-Vendres.



CONTACT PRESSE

Alexandra GIRARD, Attachée de Presse

07 86 48 14 90 - alexandra.girard@cd66.fr

Introduction · Hermeline Malherbe Présidente du Département

Assemblée plénière · Jeudi 23 mars 2023

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Merci pour votre présence.

Il y a cinq ans, jour pour jour, l'attentat de Trèbes, frappait nos voisins de l'Aude, et de la France entière. En hommage aux victimes, je souhaiterais que nous puissions respecter une minute de silence.

Merci

La session de ce 23 mars est particulière. Elle fait suite à une nouvelle journée de mobilisation. Le gouvernement a choisi la fuite en avant et s'entête dans une réforme des retraites injuste et inefficace.

Après deux années de crises, le gouvernement choisit donc d'alourdir la « dette sociale » et plonge, un peu plus encore, les salariés dans la morosité en leur « offrant » comme seule perspective de vieillir au travail! Le gouvernement présente la facture du « quoi qu'il en coûte » aux seuls salariés alors que certains grands groupes dévoilent des dividendes indécents.

Nous maintenons qu'une autre politique est possible.

A notre échelon et avec nos moyens, nous voulons offrir des perspectives plus durables aux citoyens qui vivent dans la difficulté. Notre session de ce jour illustre les orientations politiques que nous nous sommes fixées. Ces orientations touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens et visent, en ces temps difficiles, à leur apporter des réponses concrètes. Cela passe par des actions en faveur des solidarités et du développement durable, deux domaines étroitement liés tant leur dégradation impacte tout le monde.

En matière de changement climatique, les préoccupations sont fortes.

Les conséquences sur nos paysages, nos sols et nos ressources ne sont plus visibles d'une génération sur l'autre mais d'une année sur l'autre !

Il est nécessaire d'activer tous les leviers pour l'adaptation au réchauffement climatique et pour la préservation de la ressource en eau.

C'est pourquoi nous proposons, en plus de nos dispositifs existants, d'en lancer de nouveaux projets en faveur de la résilience du territoire dans un contexte de changement climatique (Rapport n°1).

Aussi, dans une volonté d'anticipation et de responsabilité, le Département veut accompagner davantage les acteurs, dont les collectivités, à se mobiliser en faveur de la lutte contre le changement climatique.

A l'instar des appels a projets déjà déployés avec succès, je propose de poursuivre cet accompagnement avec 3 nouveaux appels a projets qui ont pour but:

- la préservation et la restauration des zones humides. Ce sont des espaces essentiels de stockage des eaux et de recharges des nappes et de zones d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces.
- l'aide a l'élaboration de plans locaux d'adaptation au changement climatique, dans la continuité du projet transfrontalier

ECT'Adapt qui a permis de mieux analyser et cibler les enjeux liés à la canicule, sécheresse, incendie, inondation et élévation du niveau de la mer.

- le soutien aux rénovations énergétiques des écoles qui priorisent les matériaux bio-sourcés locaux, les économies d'énergie, la qualité de l'air intérieur ou encore la désimperméabilisation des sols.

Avec ces projets, nous favorisons les économies d'énergie qui sont autant de charges en moins pour les collectivités et pour les usagers. C'est une démarche à la fois sociale, économique et écologique.

Au même titre que le développement durable, nous débattrons aussi solidarités dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

Le Département y consacre 65 % de son budget de fonctionnement.

Nous proposerons de renouveler la convention entre le Département, la Banque alimentaire et la Chambre d'agriculture (Rapport n°2) pour assurer l'aide alimentaire aux plus démunis dans un contexte où la demande augmente alors que les dons en produits frais baissent. Ce partenariat s'inscrit dans la lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi et flèche 150 000 € sur l'achat de produits frais 100 % locaux.

Il permet de soutenir la distribution de colis alimentaires en direction des plus vulnérables tout en promouvant la production agricole locale et les circuits courts et en s'appuyant sur les coopératives agricoles locales, à l'instar de la coopération déjà menée dans le cadre de la création de l'association Mangeons local 66 et du projet de développement d'une plateforme d'approvisionnement pour la restauration collective.

Le Département entend également booster son soutien à l'Insertion par l'Activité économique (Rapport n°4) en développant l'accès aux ateliers chantiers d'insertion (ACI), les Entreprises d'Insertion (EI) et les Associations Intermédiaires (AI) pour toutes celles et ceux qui ne peuvent pas directement accéder à un travail.

Les activités proposées permettent aux bénéficiaires de retrouver le chemin de l'emploi en participant à des activités portant sur le bâtiment, l'environnement, la réparation d'appareils, le recyclage, la réutilisation, le travail de la pierre sèche traditionnelle et les aménagements paysagers.

Il s'agit là de combiner l'insertion avec les enjeux de l'économie solidaire et durable.

Parce que l'autonomie des plus jeunes est essentielle pour l'emploi, nous favoriserons leur mobilité par la poursuite de l'aide au financement du permis de conduire voiture (Rapport n° 6) à hauteur de 250 €. C'est plus de 5000 jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif.

Enfin, soucieux d'apporter à nos anciens les meilleures conditions possibles d'accueil en Ehpad, nous proposons deux mesures en faveur de ces établissements et de leur salariés.

Le premier vise à signer des contrats d'engagement avec les services d'aides à domicile (Rapport n°8) - CPOM contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens -. Nous favorisons le « bien vieillir », qu'il soit au domicile ou en établissement, au travers d'un véritable parcours d'accompagnement. Plus de 10 000 de nos concitoyens sont soutenus, chaque année, par le Département pour le financement de leur perte d'autonomie a domicile. 84 % d'entre eux ont recours à l'un des 68 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - SAAD. C'est plus de 2,4 millions d'euros pour 2023 de prise en charge supplémentaire.

Le deuxième concerne le financement supplémentaire apporté aux EHPAD (Rapport n° 27). Près d'un million d'euros sont affectés aux établissements structures pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation et pour accompagner la hausse de des rémunérations des personnels. Avec ce geste, le Département chef de file des solidarités répond concrètement aux inquiétudes des gestionnaires, dans la prise en charge des personnes âgées.

Ces mesures font écho aux actions déployées par ailleurs par le Département pour faciliter les métiers de l'accompagnement à la personne comme récemment avec Madeleine Garcia-Vidal, vice-Présidente en charge de l'Enfance Famille, où nous avons remis un ordinateur portable à chaque assistant familial. Cette dotation permettra de faciliter l'exercice de leur métier au quotidien qui consiste à accueillir des enfants de 0 à 18 ans ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le Département a été précurseur sur le statut des assistants familiaux grâce notamment au dialogue social instauré dès 2013. Cela fait partie d'une volonté politique de la majorité en faveur de l'amélioration des conditions de travail des 250 assistants familiaux des Pyrénées-Orientales. C'est un métier difficile mais passionnant avec un fort engagement humain où l'intérêt de l'enfant est central.

Il me semble utile de préciser ces aides départementales alors que la semaine dernière, le 17 mars, se tenait la première journée nationale des aides à domicile, une date que le gouvernement devrait saisir pour revaloriser à son juste niveau les salariés de ces secteurs d'accompagnement à la personne, dans le cadre d'une loi « grand âge » par exemple, que nous attendons toujours et dont notre société s'honorerait!

Je vous invite, en préambule, à un moment d'échange et de débat sur l'Eau et la situation particulièrement préoccupante pour notre département.

La sécheresse ininterrompu été comme en hiver, nous donnent en effet l'occasion de faire le point sur la réalité de la situation, les chiffres, les constats mais aussi les pistes d'action pour mieux partager l'eau entre tous les besoins (eau potable, agriculture, économie du tourisme, biodiversité).

L'eau, constitue à ce titre un enjeu crucial pour notre territoire.

Nous sommes à ce jour dans la même situation qu'à la fin de l'été, c'est dire l'état de sécheresse que nous subissons. J'ai beaucoup de respect pour celles et ceux qui croient en l'intervention divine même si j'ai bien noté que les prévisions météo l'avaient devancé!

Je pense que la solution vient de l'homme et dépend largement des usages qu'il fait de la ressource en eau... je maintiens que la solution passe par une approche collective et partagée de l'eau. Nous devons aujourd'hui y faire face, de manière responsable et solidaire, suivant la morale de Jean de La Fontaine (le bien nommé) : « Aide-toi, le ciel t'aidera! »

J'interromps la séance pour laisser la parole à l'administration et à Grégoire Carrier, Directeur général adjoint en charge du pôle « Territoires et Mobilités » pour nous présenter les constats. »

Hermeline MALHERBE

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales